

## Je désire quitter mes parents pour m'installer seul, le CPAS va-t-il m'aider (aide sociale) ?

Mise à jour : Mercredi 16 mars 2022

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Cela dépend de votre situation... et des CPAS.

**Si le CPAS estime** que votre désir d'autonomie n'est **pas une réelle nécessité** mais plutôt un "caprice", et si vos parents sont encore d'accord de vous accueillir chez eux, le CPAS peut légitimement considérer que vous vous mettez volontairement dans un [état de besoin](#).

Il peut alors refuser de vous aider, ou en tout cas vous demander de vous adresser à vos débiteurs alimentaires (ici vos parents).

**Si par contre** le CPAS estime que **vous avez été véritablement contraint** de quitter la maison de vos parents, il doit vous aider.

Par exemple, si vous avez quitté la maison de vos parents suite à une situation de crise importante, ou parce que vos parents ne peuvent plus vous héberger dans des conditions matérielles acceptables.

Ces éléments sont souvent difficiles à apprécier.

**Certains CPAS aident** le jeune s'il est venu **expliquer sa situation avant** de quitter la maison de ses parents, et si cette prise d'autonomie est nécessaire.

Renseignez-vous auprès de votre CPAS, avant de quitter la maison de vos parents.

Il peut vous donner un accord de principe, et s'engager à vous aider si vous quittez la maison de vos parents.

### Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

#### Les références légales

[Article 4 de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.](#)

[Région wallonne : article 60 §3 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale.](#)

[Région de Bruxelles-Capitale : article 60 §3 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale.](#)

[Région flamande : article 60 §3 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale.](#)

#### Les documents types

[Brochure : Guide de l'aide sociale - éditée par le SPP Intégration sociale - édition 2019.](#)